

REPUBLIQUE FRANÇAISE

## Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du mardi 28 mars 2023**

**N° 007-2023**

Conseillers

Nombre en exercice : 19  
Nombre de présents : 11  
Procurations : 4  
Nombre de votants : 15

Votes

Pour : 14 (15-1)  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation

23 janvier 2023,  
Affichée et mise en ligne :  
le 23 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mrs KOCIUBA, CAPITAINE D, DENIS, LEJEUNE, GOURNET, STIENNE

Mmes DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE B., JACOB, SIMON

Absents excusés :

Mme BENYAHIA qui donne pouvoir à Mme EMON  
Mme FONTAINE N. qui donne pouvoir à Mme JACOB  
Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr GOURNET  
Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr DENIS

Absente excusée : Mme POUPONNEAU

Absents : Mme TOUROLLE, Mr BRIZION, Mr KRAWIEC

Secrétaire de séance : Mme EMON.

Le procès-verbal du 30 janvier 2023 est approuvé.

**Objet : Compte administratif 2022 de la commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 8 mars 2023

Le Maire expose à l'assemblée municipale, les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2022 ;

Il propose à Monsieur DENIS Anthony de procéder à l'adoption du compte administratif, lequel est élu à l'unanimité,

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Monsieur DENIS Anthony, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu toutes les explications données,

Après en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**ADOpte** par 14 voix POUR (monsieur le maire ne prenant pas part au vote) le compte administratif 2022, arrêté comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

DEPENSES :	767 322.15
RECETTES :	1 151 523.05
Excédent de l'exercice :	+384 200.90
Excédent de fonctionnement reporté	+104 331.02
<b>TOTAL</b>	<b>+488 531.92</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

DEPENSES :	355 829.54
RECETTES :	517 472.02
Excédent de l'exercice :	+ 161 642.48
Déficit d'investissement reporté	-327 951.35
TOTAL	-166 308.87

Soit un excédent global de clôture de	+322 223.05
---------------------------------------	-------------

La secrétaire de séance



Le 1<sup>er</sup> adjoint, Anthony DENIS



En séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 29 mars 2023  
Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission  
en sous-préfecture le 29 mars 2023  
de la publication le 29 mars 2023  
*Mis en ligne sur le site internet le 29 mars 2023*